



DÉCLARATION CONJOINTE

SEPTIÈME RÉUNION CONSULTATIVE ANNUELLE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (CPS) DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA COMMISSION DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (CCP) DES NATIONS UNIES

NEW YORK, LE 18 OCTOBRE 2024

1. Le 15 octobre 2024, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS-UA) et la Commission de consolidation de la paix (CCP) des Nations unies ont tenu leur 7^e réunion consultative annuelle dans la salle du Conseil économique et social (ECOSOC), au siège des Nations unies à New York. La 7^e réunion consultative annuelle a été coprésidée par S.E. l'Ambassadeur Mohamed Omar Gad, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'Union africaine et Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois d'octobre 2024, et S.E. Sérgio França Danese, Président de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies.
2. Les participants ont noté avec satisfaction les discours et déclarations de S.E. M. Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, de M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA), de M^{me} Elizabeth Spehar, Sous-secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et de M. Alhaji Sarjoh Bah, Directeur de la gestion des conflits à la Commission de l'Union africaine. Ils ont également noté les mesures prises en vue d'institutionnaliser les réunions consultatives conjointes annuelles du CPS de l'UA et de la CCP, comme convenu à la 6^e réunion consultative conjointe informelle qui s'est tenue à Addis-Abeba le 13 novembre 2023.
3. Les participants à la réunion ont souligné les efforts concertés du CPS de l'UA et de la CCP en matière de consolidation et de maintien de la paix en Afrique, ainsi que l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions de la 6^e réunion informelle de novembre 2023, tout en notant que beaucoup reste à faire en matière de soutien aux efforts de consolidation de la paix. À cet égard, les membres ont réaffirmé la nécessité d'accroître le soutien aux plans nationaux de consolidation de la paix et de prévention des conflits des pays et des organisations régionales et de renforcer davantage le partenariat stratégique entre les deux organes en vue de parvenir à une paix durable. En outre, ils ont souligné l'importance d'un partenariat plus étroit entre le CPS de l'UA et la CCP pour accompagner les efforts de consolidation de la paix, notamment en vue de prévenir la résurgence des conflits, par le biais du partage d'informations et d'analyses conjointes, et de soutenir les priorités nationales et régionales en matière de consolidation de la paix et de développement. Les membres du CPS de l'UA et de la CCP ont reconnu que la nature complexe des conflits et le contexte mondial exigent une approche pluridisciplinaire de la prévention et de la résolution des conflits, qui ne se limite pas aux approches sécuritaires, mais qui s'accompagne d'investissements supplémentaires dans la consolidation de la paix, le développement socioéconomique et la mise en place d'institutions résilientes.
4. Les membres du CPS de l'UA et de la CCP ont souligné les principales réalisations en matière de consolidation et de maintien de la paix en Afrique, notamment la facilitation de dialogues nationaux, la réconciliation par le biais d'infrastructures nationales de consolidation de la paix et de mécanismes de

justice transitionnelle (y compris les Commissions Vérité et Réconciliation), ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies ou de feuilles de route relatives à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits, à la réconciliation et à la cohésion nationale. À cette fin, ils ont encouragé les États membres à intégrer la consolidation de la paix et la cohésion sociale dans leurs stratégies nationales de développement. Le CPS de l'UA et les membres de la CCP ont souligné l'importance de l'appropriation et de la prise en charge nationales, ainsi que de la participation de toutes les couches de la société, y compris les jeunes et les femmes. Par ailleurs, conscients des défis que sont la montée des tensions géopolitiques, les conflits multiformes et persistants, les effets néfastes du changement climatique et l'insuffisance des ressources financières, ils ont appelé au renforcement des liens de partenariat entre l'Union africaine et les Nations unies, ainsi qu'avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales pertinentes et les institutions financières internationales en vue de faciliter la mobilisation des ressources. À cet égard, ils ont exhorté les partenaires internationaux, y compris au sein du système des Nations unies, ainsi que les institutions financières internationales et régionales, à harmoniser et à coordonner leurs initiatives de consolidation de la paix en Afrique avec les actions de consolidation de la paix menées au niveau national et les efforts soutenus aux niveaux régional et continental, notamment par l'intermédiaire de la Commission et du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC - CUA).

5. Ils ont souligné le rôle crucial des transitions structurées de missions de maintien de la paix vers des missions de consolidation de la paix pour prévenir la résurgence des conflits et consolider la paix en Afrique. Les participants à la réunion ont souligné l'importance d'une coopération et d'une planification étroites avec les autorités nationales dès le début de la transition de la mission afin d'assurer les tâches résiduelles de la mission, y compris les questions de protection, la résilience et le renforcement des capacités, la mise en place d'institutions étatiques solides fondées sur l'État de droit et la promotion du relèvement économique et social au retrait de la mission. Ils ont reconnu les défis majeurs que pose le retrait des opérations de maintien de la paix, notamment la complexité des processus de transfert, les délais très courts et les difficultés financières rencontrées après le retrait de la mission. Ils ont appelé à clarifier le processus de transition, soulignant que la consolidation et le maintien de la paix, ainsi que le traitement des causes profondes et des vecteurs structurels des conflits, devraient être intégrés dans les mandats des missions dès le départ. En outre, ils ont souligné l'importance d'une planification et d'une coordination précoces avec de multiples parties prenantes avant le retrait de la mission. À cet égard, ils ont également souligné le rôle de la Commission de consolidation de la paix dans la mobilisation des parties prenantes et l'obtention d'un soutien international, ainsi que le rôle de l'UA dans la mise en œuvre et la promotion de la politique en matière de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC), notant qu'une coopération renforcée entre le Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit au Caire et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations unies, au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (PBSO/DPPA), est essentielle pour la mise en œuvre du protocole d'accord UA-ONU sur la consolidation de la paix.

6. À cet égard, ils ont souligné le rôle important du Centre de l'UA pour la RDPC dans l'élaboration de programmes visant à soutenir les pays africains sortant d'un conflit ou d'une transition politique en mettant en place des institutions étatiques fortes et résilientes, et ont encouragé les partenaires et les parties prenantes à investir dans la mise en œuvre de ces programmes et à leur apporter l'appui nécessaire.

7. Les participants à la réunion sont convenus que l'UA est un partenaire régional essentiel pour la consolidation de la paix en Afrique, soutenant l'élaboration de stratégies nationales de consolidation et de maintien de la paix. Tout en reconnaissant la nécessité impérieuse de résoudre les conflits armés en

Afrique, y compris par le déploiement d'opérations de soutien de la paix dirigées par l'UA, les participants sont convenus que la réussite des transitions dépend de l'engagement en amont des autorités nationales et des parties prenantes concernées, ainsi que de l'élaboration de stratégies adaptées qui prennent en compte les besoins locaux et des priorités au niveau local et du respect de l'appropriation nationale.

8. Le CPS de l'UA et la CCP ont souligné l'importance de soutenir les États membres concernés dans la mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) afin d'assurer la mise en œuvre intégrale des stratégies de consolidation et de maintien de la paix et de prévenir toute résurgence.

9. Le CPS et la CCP ont réaffirmé leur engagement à continuer de promouvoir l'Agenda « Femmes, Paix et Sécurité », notamment dans la perspective du 25^e anniversaire de la résolution 1325(2000) du Conseil de sécurité, à tirer parti des complémentarités de FemWise-Africa et de la stratégie de la CCP en matière de genre pour renforcer la participation pleine, entière et sûre des femmes à tous les processus de consolidation et de maintien de la paix, ainsi que leur leadership dans ces processus. Par ailleurs, les deux organes ont souligné l'importance de l'agenda « Jeunesse, Paix et Sécurité » et de tirer parti du plan d'action de la Décennie de la jeunesse de l'Union africaine et du plan d'action stratégique de la Commission de consolidation de la paix pour promouvoir l'inclusion des jeunes dans les efforts de consolidation de la paix, notamment en renforçant leurs capacités, leurs compétences et leurs moyens de subsistance afin leur permettre de contribuer activement à la durabilité de la paix et du développement.

10. Le CPS de l'UA et la CCP ont accueilli favorablement l'adoption du Pacte pour l'avenir, soulignant qu'il met l'accent sur l'établissement de liens de partenariat solides entre les Nations Unies et les organisations régionales ainsi que les organisations sous-régionales. Ils ont rappelé que le Pacte met l'accent sur la prévention et le règlement des conflits et des différends entre les États membres conformément à la Charte des Nations unies, sur le soutien au rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la diplomatie, la médiation et le règlement pacifique des différends, et sur la conduite d'opérations de soutien et d'imposition de la paix, telles qu'autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. En outre, le CPS de l'UA et la CCP ont salué l'engagement de renforcer la Commission de consolidation de la paix dans le cadre de l'examen de l'architecture de consolidation de la paix en 2025 et ont souligné la décision d'établir des partenariats stratégiques renforcés entre la Commission et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, y compris les institutions financières internationales. Conformément au Pacte pour l'avenir, ils ont encouragé le Secrétaire général à organiser régulièrement des réunions de haut niveau avec les organisations régionales concernées afin de discuter des questions relatives aux opérations de soutien à la paix, à la consolidation de la paix et au règlement des conflits.

11. Le CPS de l'UA et la CCP ont félicité la Commission du Bassin du Lac Tchad et les pays contributeurs de troupes et de police de la Force multinationale mixte (FMM) pour leur engagement continu en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région du Bassin du Lac Tchad. Ils ont salué les progrès accomplis jusque-là dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience des zones dans le Bassin du Lac Tchad affectées par la crise Boko Haram. Le CPS de l'UA et la CCP ont également souligné la nécessité impérieuse de mobiliser des fonds supplémentaires et de fournir un appui technique et logistique pour permettre à la FMM et à la Commission du Bassin du Lac Tchad de poursuivre leurs efforts en vue d'une plus grande stabilisation, du rétablissement d'une paix durable et du renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité dans la région du Bassin du Lac Tchad. À cet égard, ils ont exhorté toutes les parties prenantes, en particulier la CCP, le Centre de l'UA pour la RDPC, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les autres partenaires internationaux, à

redoubler d'efforts. Ils se sont félicités du financement de l'Union européenne et ont appelé les nouveaux partenaires à apporter un soutien financier, technique et logistique à la Commission du Bassin du lac Tchad et aux pays contributeurs de troupes de la FMM, afin de permettre la mise en œuvre intégrale et efficace de la stratégie régionale pour la stabilisation, le relèvement et la résilience du Bassin du lac Tchad.

12. Le CPS de l'UA et la CCP ont souligné les contributions des opérations de soutien à la paix dirigées par l'UA au maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique, et ont rappelé l'adoption des résolutions 78/257 et 79/1 de l'Assemblée générale, ainsi que de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité. Le CPS de l'UA et la CCP se sont félicités des possibilités de coopération renforcée, en particulier dans le contexte d'assurer un financement durable, prévisible et adéquat conformément à la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies, ce qui est essentiel pour que les opérations de soutien à la paix dirigées par l'UA puissent réaliser leur mandat d'instaurer la paix, la sécurité, la stabilité et de promouvoir le développement à long terme dans les régions touchées par les conflits. Le CPS de l'UA et la CCP ont en outre souligné la nécessité d'explorer des mécanismes de financement innovants, en sus des contributions statutaires des Nations unies envisagées dans le cadre de la résolution 2719 (2023), tels que les fonds d'affectation spéciale des donateurs multilatéraux, les partenariats avec les institutions financières internationales et la mobilisation de ressources auprès du secteur privé.

13. Le CPS de l'UA et la CCP se sont félicités de leur objectif commun en matière de consolidation et de maintien de la paix, et ils ont réaffirmé leur volonté de continuer à renforcer leur coordination et leur engagement commun tout au long du continuum de la paix, en s'inspirant du Cadre commun ONU-UA pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité (2017), du Cadre UA-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2018).

14. Le CPS de l'UA et la CCP ont rappelé la contribution de l'UA à l'élaboration de l'Examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations unies en 2020 par le biais de la position africaine commune. La CCP a invité le CPS de l'UA à contribuer à nouveau à l'examen en 2025.

15. Le CPS de l'UA et la CCP ont appelé à la mise en œuvre des tâches restantes émanant de leurs réunions conjointes annuelles. À cet égard, ils sont convenus de faire en sorte que leurs réunions consultatives annuelles soient précédées d'au moins une réunion préparatoire des experts du CPS de l'UA et de la CCP afin d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements convenus et des questions diverses. Ils sont en outre convenus d'améliorer leurs méthodes de travail afin d'assurer une plus grande participation lors des réunions consultatives annuelles, ainsi que la mise en œuvre ordonnée des conclusions conjointes.

16. Le CPS et la CCP sont convenus de tenir leur 8^e réunion consultative annuelle à Addis-Abeba en 2025, à une date à déterminer de commun accord par les deux organes.

**Fait le 18 octobre 2024
New York**